

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2016

**AMÉNAGEMENT
RURALITÉ**

INVESTISSEMENT

Chapitre 900 - Services généraux

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

Chapitre 905 - Aménagement des territoires

52 - Agglomérations et villes moyennes

53 - Espace rural et autres espaces de développement

Chapitre 907 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

FONCTIONNEMENT

Chapitre 930 - Services généraux

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

Chapitre 935 - Aménagement des territoires

50 - Services communs

52 - Agglomérations et villes moyennes

Chapitre 937 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016	8
INVESTISSEMENT.....	9
FONCTIONNEMENT.....	18
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	27
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015	32
INVESTISSEMENT.....	33
FONCTIONNEMENT.....	40

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

L'Exécutif entend insuffler une dynamique nouvelle pour renforcer l'attractivité et le développement de tous les territoires franciliens en mobilisant pleinement ses leviers d'intervention dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification, compétences qui ont été renforcées dans le cadre de la loi NOTRe.

L'année 2016 constitue une année fondatrice pour la mise en œuvre de ces ambitions renouvelées. Le budget de l'Aménagement traduira concrètement les engagements de l'Exécutif régional en permettant :

- d'affirmer la position de la Région capitale sur les enjeux d'aménagement, de développement durable de l'Ile-de-France sur le moyen et long terme ;
- de soutenir l'émergence de projets innovants et écologiques accompagnant la construction de logements et permettant l'émergence d'une ville plus durable ;
- de doubler les aides aux territoires ruraux, en mobilisant les dispositifs contractuels (qui seront amenés à évoluer d'ici la fin d'année pour plus de lisibilité et de simplicité) et en les complétant par des moyens d'intervention spécifiques d'autres champs sectoriels.

En investissement, le montant des autorisations de programme est fixé à **68,633 M€**, dont **49,333 M€** au titre de l'Aménagement et **19,300 M€** au titre de la ruralité. Ce budget respecte le principe de sincérité, sachant que le budget 2015 comportait 24 M€ d'autorisations de programme "gelées", donc fictives.

En fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement s'élève à **26,591 M€**, dont **22,760 M€** pour l'Aménagement, **3,340 M€** pour la Ruralité.

Doter la Région des outils nécessaires afin d'appréhender les évolutions, les enjeux d'aménagement et de développement durable de son territoire

En 2016, la Région entend consolider son dispositif de suivi du SDRIF afin, le temps venu, d'alimenter son évaluation prévue en 2019. En parallèle, la Région entend initier de nouvelles réflexions prospectives sur la conception de ses politiques publiques dans le champ de l'aménagement afin de préparer l'avenir en continu. **(0,300 M€)**.

La Région entend anticiper les grandes évolutions afin de les intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire dont elle a la responsabilité. Dans ce cadre, l'agence d'urbanisme régionale, l'IAU, constitue un atout majeur pour accompagner la Région dans ses compétences directes à l'échelle de la Région métropole et dans ses réflexions stratégiques et prospectives à moyen terme. Il constitue un outil précieux de connaissance du territoire. En 2016, il est proposé de soutenir l'Institut tout en tenant compte des efforts d'économie recherchés à l'échelle de la Région **(19,760 M€)**.

Enfin, la Région est partenaire d'instances qui conduisent des réflexions et travaux sur le fonctionnement métropolitain, tel **le syndicat mixte Paris Métropole** qui offre un lieu d'échange entre les territoires franciliens, la Région et la Métropole **(0,341 M€)**, et **l'Atelier International du Grand Paris (0,150 M€)**.

Soutenir l'aménagement durable et écologique de l'Ile de France

Les politiques d'aménagement contribueront à cet objectif par l'accompagnement des collectivités dans le financement des 100 projets de **quartiers innovants et écologiques**, bien desservis par les transports en commun **(30,000 M€)**. L'aide régionale portera en priorité sur le financement d'équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et à l'aménagement des espaces publics qui permettent d'améliorer la qualité urbaine, la vie sociale et les déplacements de proximité.

En complément, afin de soutenir les territoires de la grande couronne, touchés par la réorganisation des intercommunalités, la Région met en place une aide spécifique de **soutien aux dynamiques périurbaines, rurales et des pôles de centralité (1,000 M€)**. Cette aide vise à accompagner les EPCI en matière d'ingénierie territoriale par le financement de prestations d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer leurs stratégies territoriales, leur projet de territoire, définir leur intérêt communautaire, initier des études pré-opérationnelles.

La Région souhaite également s'inscrire à partir de 2016 dans une démarche d'encouragement de **l'innovation urbaine** sur les fonciers délaissés (**1,000 M€** en AP et **0,100 M€** en AE). Elle mettra en place un appel à projets visant à soutenir des initiatives d'urbanisme transitoire qui permettent d'amorcer et préfigurer des projets urbains à venir, et de valoriser durant cette période le foncier délaissé. 2016 sera également l'année des derniers engagements du dispositif Nouveaux Quartiers Urbains.

Pour valoriser l'ensemble du territoire francilien et soutenir l'innovation architecturale, dix ans après le Grand Paris, la Région souhaite lancer **une consultation internationale sur plusieurs thématiques de développement urbain, architectural et paysager couvrant l'ensemble du territoire francilien (0,900 M€** en AE) intitulée "Dessine-moi le Grand Paris de demain". Afin d'asseoir de manière pérenne cette démarche, la Région organisera **une biennale de l'architecture et de l'urbanisme** dont la préfiguration sera conduite en 2016 (**0,100 M€** en AE et CPF).

En outre, pour participer à l'émergence de grands projets d'aménagement portés par l'Etat, la Région est partenaire des **établissements publics d'aménagement de l'Etat** en termes de gouvernance et de financements. Dans l'attente des évolutions des EPA franciliens, la Région maintiendra en 2016 son soutien à l'EPAMSA, à l'EPA Plaine de France et à l'EPAORSA (**1,400 M€**).

La dimension interrégionale de la Vallée de la Seine

L'axe de la Vallée de la Seine est stratégique pour le fonctionnement métropolitain de l'Ile-de-France et sa façade maritime. La mise en œuvre de cette priorité est aujourd'hui traduite dans un CPIER spécifique.

Dans un souci de simplification, les opérations interrégionales ont été intégrées dans les différents budgets sectoriels correspondants, entraînant la disparition du fascicule interrégional.

Concernant l'aménagement et les actions de pilotage transversales, les moyens 2016 pour le CPIER Vallée de la Seine permettront de financer des projets de valorisation, le dispositif d'observation et d'études de la vallée ainsi que des actions de valorisation et de renforcement de l'attractivité économique du territoire (**0,333 M€** en AP et de **0,200 M€** en AE). La Région disposera ainsi d'un budget qui permettra de répondre aux attentes des partenaires, après une année 2015 de transition.

Mettre en œuvre le pacte en faveur des territoires ruraux

La Région redonnera aux territoires ruraux la place qui leur est due. L'action en faveur de ces territoires sera simplifiée et renforcée, au service d'un objectif de réduction des inégalités territoriales et de valorisation de l'attractivité des territoires en dehors des zones urbaines. Les politiques menées contribueront ainsi à l'essor d'une Région plus juste, plus équilibrée et plus dynamique.

Ainsi, la Région interviendra pour la sauvegarde du patrimoine historique et vernaculaire et le développement des services en milieu rural (**1,000 M€** pour les conventions d'aménagement et de développement rural, ADR), et renforcera son intervention au travers des **contrats ruraux (7,000 M€)**, tout en recherchant les moyens de simplifier les modalités de leur mobilisation et leur instruction afin de traduire la volonté de l'Exécutif de rendre l'action régionale mieux adaptée aux besoins des communes et donc plus efficace.

En outre, des moyens spécifiques sont proposés dès 2016 pour participer à la **sauvegarde des commerces de proximité**, facteur d'attractivité des zones rurales et d'équilibre territorial, (**3,000 M€**).

Des moyens sont également prévus pour soutenir la mise en place **d'espaces de travail collaboratif**

(télécentres, espaces de coworking, fablabs) sur les territoires ruraux (**2,500 M€**) permettant de limiter les déplacements et de renforcer l'emploi local sur ces territoires.

Traduction très claire d'un engagement fort de l'Exécutif régional, ces mesures conduisent à assurer le doublement des aides en faveur des territoires ruraux dès 2016.

Valoriser les territoires des Parcs Naturels Régionaux

La Région réaffirme également son soutien aux **Parcs Naturels Régionaux** en 2016. Au-delà du rôle de relais privilégiés pour l'équilibre de l'aménagement et le développement durable et économique des territoires ruraux, les PNR franciliens ont vocation à constituer de vrais laboratoires d'innovation, d'expérimentation et de démonstration. De nouveaux contrats de Parcs pluriannuels seront signés en 2016 dans cet esprit et avec un objectif d'optimisation des synergies.

La Région participera ainsi aux besoins en fonctionnement des structures des quatre parcs existants ainsi que des deux projets de Parcs (**2,440 M€**).

La Région soutiendra aussi le financement des actions menées par les parcs tant en fonctionnement (**0,900 M€**) qu'en investissement (**1,800 M€**) en faveur de l'innovation, du développement durable et de la démonstration par l'exemple.

Une évolution à prévoir des Contrats régionaux territoriaux

Les contrats régionaux territoriaux participent de l'aménagement du territoire francilien. Ils sont principalement mobilisés par les territoires urbains mais concernent aussi des territoires plus ruraux. Le dispositif des **contrats régionaux territoriaux** bénéficiera d'une enveloppe suffisante pour honorer les engagements pris dans les contrats conclus antérieurement, et prendre en compte les dossiers, instruits ou en cours d'instruction, dont les projets seront prêts en 2016 (**16,000 M€**). L'année 2016 sera mobilisée pour faire évoluer ce dispositif, avec la volonté de mieux répondre aux besoins des collectivités, tout en simplifiant les conditions de sa mise en œuvre, notamment par la décritérisation. Un dispositif renouvelé sera prochainement présenté pour une mise en œuvre dès 2017.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2016

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
900 - Services généraux			0,333			
04 - Actions interrégionales, européennes et internationales			0,333			
041 - Actions interrégionales			0,333			
Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale			0,333			
<i>PR041-018</i>						
Actions interrégionales			0,333			
905 - Aménagement des territoires	112,000	70,713	66,500	78,000	95,216	97,450
52 - Agglomérations et villes moyennes	104,400	63,822	53,000	70,500	86,811	87,100
Territoires stratégiques	82,400	43,129	37,000	38,000	57,725	62,800
<i>CP52-001</i>				<i>3,000</i>	<i>0,080</i>	
<i>PJ52-001</i>	<i>82,400</i>	<i>43,129</i>		<i>35,000</i>	<i>57,645</i>	<i>58,800</i>
<i>PR52-001</i>			<i>37,000</i>			<i>4,000</i>
Soutien au développement des territoires prioritaires				0,500	0,080	
Actions foncières dans les territoires prioritaires				2,500		
Territoires d'intérêt régional et national	71,400	30,445		25,000	45,656	47,000
Cent quartiers innovants et écologiques			30,000			4,000
Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	2,000	4,000		4,000	4,969	4,000
Soutien aux dynamiques territoriales			1,000			
Nouveaux quartiers urbains	9,000	8,684		6,000	7,020	7,800
Aménagement durable et innovation urbaine			6,000			
Contrat régional territorial	22,000	20,693	16,000	32,500	29,086	24,300
<i>HP52-002</i>						
Contrat régional territorial	22,000	20,693	16,000	32,500	29,086	24,300

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
53 - Espace rural et autres espaces de développement	7,600	6,891	13,500	7,500	8,405	10,350
Aménagement et équipement de l'espace rural	1,000	0,973	6,500	1,500	1,482	4,250
<i>HP53-001</i>						
Aménagement et équipement rural					0,004	
Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural	1,000	0,973	1,000	1,500	1,478	1,500
Espaces de travail collaboratifs			2,500			1,550
Sauvegarde des commerces de proximité			3,000			1,200
Politiques contractuelles en milieu rural	6,600	5,918	7,000	6,000	6,923	6,100
<i>HP53-002</i>						
Contrats ruraux	6,600	5,918	7,000	6,000	6,923	6,100
907 - Environnement	2,500	1,769	1,800	3,500	2,080	3,000
76 - Patrimoine naturel	2,500	1,769	1,800	3,500	2,080	3,000
Parcs naturels régionaux	2,500	1,769	1,800	3,500	2,080	3,000
<i>PJ76-002</i>	2,500			3,500	2,022	2,500
<i>PR76-002</i>		1,769	1,800		0,058	0,500
Soutien aux programmes d'investissement	2,500	1,769	1,800	3,500	2,080	3,000
TOTAL	114,500	72,482	68,633	81,500	97,296	100,450
HP	29,600	27,584	29,500	40,000	37,491	34,650
PJ	84,900	43,129		38,500	59,667	61,300
CP				3,000	0,080	
PR		1,769	39,133		0,058	4,500

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires	97,450
Sous fonction 52 - Agglomérations et villes moyennes	87,100
204 : Subventions d'équipement versées	87,100
Sous fonction 53 - Espace rural et autres espaces de développement	10,350
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	10,350
CHAPITRE 907 - Environnement	3,000
Sous fonction 76 - Patrimoine naturel	3,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	3,000
TOTAL	100,450

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

900 - Services généraux

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

041 - Actions interrégionales

Programme : Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale

Action : Actions interrégionales

L'axe de la vallée de la Seine est stratégique pour le fonctionnement de l'Ile-de-France et sa façade maritime. L'État et les Régions ont travaillé en bonne entente sur les documents stratégiques dont la mise en œuvre est aujourd'hui traduite dans le CPIER Vallée de la Seine.

Dans un souci de simplification, les opérations interrégionales ont été intégrées dans les budgets sectoriels correspondants, permettant la disparition du fascicule budgétaire coopération interrégionale. Les actions de pilotage interrégional et d'aménagement sont rassemblées sous ce nouveau programme. Les crédits inscrits à ce titre au CPIER Vallée de la Seine s'élèvent à 3,633 M€ au global sur l'ensemble de la période contractuelle.

L'enveloppe 2016 de **0,333 M€** en autorisations de programme devra permettre de financer des projets de valorisation d'ores et déjà identifiés et de soutenir des actions qui seront déterminées en cours d'année par le Comité directeur Etat-Régions, auquel participe pleinement la Région Ile-de-France.

La Région disposera ainsi d'un budget qui permettra de répondre aux attentes des partenaires, après une année 2015 blanche.

905 - Aménagement des territoires

52 - Agglomérations et villes moyennes

Programme : Territoires stratégiques

Action : Territoires d'intérêt régional et national

Cette action relevait du contrat de projets 2007-2013, prorogé jusqu'à fin 2014, et n'a donc plus lieu d'être dotée en autorisations de programme au budget primitif. Une enveloppe de **47,000 M€** en crédits de paiement est proposée afin de répondre aux appels de fonds des collectivités qui ont bénéficié d'affectations sur les exercices antérieurs, et dont les opérations sont en phase de réalisation avancée ou en cours d'achèvement.

Action : Cent quartiers innovants et écologiques

Partenaire indispensable à la réalisation effective des projets urbains, la Région porte l'ambition d'accompagner la transition écologique et la production de logements avec la réalisation de quartiers écologiques et innovants sur tout le territoire francilien. Il s'agira de financer les équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et les aménagements d'espaces publics qui permettent d'améliorer la qualité urbaine et la vie sociale. Ce dispositif permettra de soutenir l'émergence de quartiers bien desservis par les transports en commun, exemplaires d'un point de vue environnemental, garants d'une vraie mixité, pourvus d'espaces verts, de commerces, et de services faciles d'accès.

Dès 2016, une enveloppe de **30,000 M€** en autorisations de programme et de **4,000 M€** en crédits de paiement sera ainsi mobilisée pour permettre la signature des premiers partenariats avec les collectivités.

Action : Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation

Cette action relevait du contrat de projets 2007-2013, prorogé jusqu'à fin 2014, et n'a donc plus lieu d'être dotée en autorisations de programme au budget 2016. Une enveloppe de **4,000 M€** en crédits de paiement est proposée afin de répondre aux appels de fonds des collectivités qui ont bénéficié d'affectations sur les exercices antérieurs, et dont les opérations sont en phase de réalisation avancée ou en cours d'achèvement.

Action : Soutien aux dynamiques territoriales

Afin de soutenir les territoires de la grande couronne, touchés par la réorganisation des intercommunalités, la Région met en place une aide spécifique de soutien aux dynamiques périurbaines, rurales et des pôles de centralité. Cette aide vise à accompagner les EPCI en matière d'ingénierie territoriale par le financement de prestations d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer leurs stratégies territoriales, leur projet de territoire, définir leur intérêt communautaire, initier des études pré-opérationnelles.

Pour l'année 2016, le montant des autorisations de programme proposé pour cette action budgétaire s'élève à **1,000 M€**.

Action : Nouveaux quartiers urbains

Cette action relevait du contrat de projets 2007-2013, prorogé jusqu'à fin 2014, et n'a donc plus lieu d'être dotée en autorisations de programme au budget 2016. Une enveloppe de **7,800 M€** en crédits de paiement est proposée afin de répondre aux appels de fonds des collectivités qui ont bénéficié d'affectations sur les exercices antérieurs, et dont les opérations sont en phase de réalisation avancée ou en cours d'achèvement.

Action : Aménagement durable et innovation urbaine

Pour 2016, il est proposé de doter cette action de **6,000 M€** en autorisations de programme.

La Région souhaite s'inscrire à partir de cette année dans une démarche d'encouragement de l'innovation urbaine sur les fonciers délaissés. Elle mettra en place un appel à projets visant à soutenir des initiatives d'urbanisme transitoire qui permettent d'amorcer et de préfigurer des projets urbains à venir, et de valoriser durant cette période le foncier délaissé. Il est prévu de mobiliser 1,000 M€ de

l'enveloppe de cette action en autorisations de programme en 2016 pour amorcer le dispositif.

Ces crédits seront également mobilisés afin d'assurer la reprise des derniers engagements du dispositif Nouveaux Quartiers Urbains (5,000 M€), en accompagnant la réalisation de projets d'aménagement innovants et exemplaires.

Programme : Contrat régional territorial

Action : Contrat régional territorial

Les contrats régionaux territoriaux participent de l'aménagement du territoire francilien. Ils sont principalement mobilisés par les territoires urbains (12,000 M€) mais concernent aussi des territoires plus ruraux (4,000 M€).

En 2016, il est proposé d'inscrire au budget primitif une dotation globale de **16,000 M€** en autorisations de programme et de **24,300 M€** en crédits de paiement. Cette enveloppe permettra, d'une part, de présenter les autorisations de programme relatives à des projets dotés dans le cadre de contrats conclus antérieurement, et, d'autre part, de prendre en compte les dossiers instruits ou en cours d'instruction, et dont les projets seront prêts en 2016.

L'année 2016 sera mobilisée pour faire évoluer ce dispositif, avec la volonté de mieux répondre aux besoins des collectivités, tout en simplifiant les conditions de sa mise en œuvre, notamment par la décritérisation. Un dispositif renouvelé sera prochainement présenté pour une mise en œuvre dès 2017.

53 - Espace rural et autres espaces de développement

Programme : Aménagement et équipement de l'espace rural

La Région redonnera toute leur place aux territoires ruraux. L'action en faveur de ces territoires sera simplifiée et renforcée, au service d'un objectif de réduction des inégalités territoriales et de valorisation de l'attractivité des territoires en dehors des zones urbaines.

Action : Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

Il est proposé de maintenir le niveau d'intervention rurale concourant à la sauvegarde du patrimoine historique et vernaculaire et le développement des services en milieu rural en inscrivant une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **1,500 M€** en crédits de paiement au BP 2016.

Action : Espaces de travail collaboratifs

Cette action correspond au transfert, depuis le budget du développement économique, d'une partie des crédits dédiés au soutien à la création d'espaces de travail collaboratifs (télécentres, espaces de coworking, fablabs).

En Ile-de-France, encourager l'emploi local et limiter les déplacements professionnels sont des enjeux cruciaux afin de soulager des transports en commun très sollicités, des voies de circulation embouteillées, et d'améliorer les conditions de transport des salariés. Les territoires ruraux et péri-urbains sont particulièrement concernés par ces problématiques. Aussi, il est proposé d'accélérer la création et l'extension d'espaces de travail collaboratifs au sein de ces territoires en favorisant les partenariats permettant de démultiplier rapidement les projets.

En 2016, il est proposé de doter cette enveloppe de **2,500 M€** en autorisations de programme et de **1,550 M€** en crédits de paiement.

Action : Sauvegarde des commerces de proximité

Mesure nouvelle portée par l'Exécutif, cette action est dotée de 3,000 M€ en autorisations de programme et 1,200 M€ en crédits de paiement, afin de contribuer à la sauvegarde des commerces de proximité, facteur d'attractivité des zones rurales et d'équilibre territorial. Cet appui vient compléter la gamme des aides régionales en faveur du développement et de la transmission des activités artisanales et soutiendra les investissements matériels et immatériels.

Programme : Politiques contractuelles en milieu rural

Action : Contrats ruraux

Les contrats ruraux sont tripartites et s'inscrivent dans un partenariat entre la Région, le bénéficiaire de la subvention (communes ou structures intercommunales de moins de 2 000 habitants) et les départements de la grande couronne.

En 2016, le budget consacré aux contrats ruraux (CRUR) est revu à la hausse et participe, dès cette année, au doublement de l'intervention régionale à destination des zones rurales dans le cadre du Pacte en faveur des territoires ruraux.

Il est ainsi proposé de doter cette action de **7,000 M€** en autorisations de programme et de **6,100 M€** en crédits de paiement.

Cette enveloppe permettra de présenter les autorisations de programme relatives à des projets dotés dans le cadre de contrats conclus antérieurement, et de nouveaux contrats. A l'image des contrats régionaux territoriaux, les dossiers de contrats ruraux sont présentés au vote de la Commission permanente au plus près de la phase de réalisation effective du projet, après délibération des départements. Les moyens de simplifier les modalités de leur mobilisation et leur instruction seront recherchés afin de traduire la volonté de l'Exécutif de rendre l'action régionale plus efficace.

907 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien aux programmes d'investissement

La Région réaffirme son soutien aux **Parcs naturels régionaux** (PNR) pour 2016. Au-delà du rôle de relais privilégiés pour l'équilibre de l'aménagement et le développement durable et économique des territoires ruraux, les PNR franciliens ont vocation à constituer de vrais laboratoires d'innovation, d'expérimentation et de démonstration. De nouveaux contrats de Parcs pluriannuels seront signés en 2016 dans cet esprit et avec un objectif d'optimisation des synergies.

Il est ainsi proposé de doter cette action d'une enveloppe de **1,800 M€** en autorisations de programme, et de **3,000 M€** en crédits de paiement pour 2016.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
930 - Services généraux			0,200			0,200
04 - Actions interrégionales, européennes et internationales			0,200			0,200
041 - Actions interrégionales			0,200			0,200
Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale			0,200			0,200
<i>PR041-018</i>						
Actions interrégionales			0,200			0,200
935 - Aménagement des territoires	24,491	24,382	23,051	24,491	24,185	22,551
50 - Services communs	22,791	22,732	21,551	22,791	22,702	21,051
SDRIF	0,425	0,300	0,300	0,425	0,315	0,300
<i>HP50-001</i>						
SDRIF, études et prospectives	0,425	0,300	0,300	0,425	0,315	0,300
Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	21,925	22,090	20,910	21,925	22,037	20,410
<i>HP50-002</i>						
Agences d'urbanisme	21,375	21,555	19,760	21,375	21,455	19,760
Divers organismes	0,050	0,035		0,050	0,082	
Atelier International du Grand Paris (AIGP)	0,500	0,500	0,150	0,500	0,500	0,150
Biennale de l'architecture et de l'urbanisme			0,100			0,100
Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain			0,900			0,400
Valorisation expertise appel à projets NQU	0,100			0,100		
<i>PJ50-007</i>						
Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains	0,100			0,100		
Stratégies métropolitaines et métropole francilienne	0,341	0,342	0,341	0,341	0,350	0,341
<i>HP50-008</i>						
Stratégies métropolitaines	0,341	0,342	0,341	0,341	0,350	0,341

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
52 - Agglomérations et villes moyennes	1,700	1,650	1,500	1,700	1,483	1,500
Territoires stratégiques	1,700	1,650	1,500	1,700	1,483	1,500
<i>PJ52-001</i>	<i>1,700</i>	<i>1,650</i>		<i>1,700</i>	<i>1,483</i>	
<i>PR52-001</i>			<i>1,500</i>			<i>1,500</i>
Territoires d'intérêt régional et national	1,700	1,650		1,700	1,470	
Ingénierie territoriale			1,400			1,400
Nouveaux Quartiers Urbains					0,013	
Aménagement durable et innovation urbaine			0,100			0,100
937 - Environnement	3,550	3,021	3,340	3,550	3,178	3,340
76 - Patrimoine naturel	3,550	3,021	3,340	3,550	3,178	3,340
Parcs naturels régionaux	3,550	3,021	3,340	3,550	3,178	3,340
<i>PJ76-002</i>	<i>3,550</i>	<i>2,378</i>		<i>3,550</i>	<i>3,178</i>	<i>0,500</i>
<i>PR76-002</i>		<i>0,643</i>	<i>3,340</i>			<i>2,840</i>
Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	1,150	0,683	0,900	1,150	0,840	0,900
Soutien au fonctionnement des PNR	2,400	2,338	2,440	2,400	2,338	2,440
TOTAL	28,041	27,403	26,591	28,041	27,363	26,091
HP	22,691	22,732	21,551	22,691	22,702	21,051
PJ	5,350	4,028		5,350	4,661	0,500
PR		0,643	5,040			4,540

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 930 - Services généraux	0,200
Sous fonction 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales	0,200
Code fonctionnel 041 - Actions interrégionales	0,200
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,090
65734 : Communes et structures intercommunales	0,020
65733 : Départements	0,020
65738 : Organismes publics divers	0,070
CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires	22,551
Sous fonction 50 - Services communs	21,051
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,491
617 : Études et recherches	0,400
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	20,160
Sous fonction 52 - Agglomérations et villes moyennes	1,500
65738 : Organismes publics divers	1,400
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,100
CHAPITRE 937 - Environnement	3,340
Sous fonction 76 - Patrimoine naturel	3,340
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,100
65738 : Organismes publics divers	3,240
TOTAL	26,091

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

930 - Services généraux

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

041 - Actions interrégionales

Programme : Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale

Action : Actions interrégionales

L'axe de la Vallée de la Seine est stratégique pour le fonctionnement de l'Ile-de-France et sa façade maritime. L'État et les Régions ont travaillé en bonne entente sur les documents stratégiques dont la mise en œuvre est aujourd'hui traduite dans le CPIER Vallée de la Seine.

Dans un souci de simplification, les opérations interrégionales ont été intégrées dans les budgets sectoriels correspondants, permettant la disparition du fascicule interrégional. Les actions de pilotage interrégional et d'aménagement sont rassemblées sous ce nouveau programme. Les crédits inscrits à ce titre au CPIER Vallée de la Seine s'élèvent à 3,633 M€ au global sur l'ensemble de la période contractuelle.

L'enveloppe 2016 de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra de financer le dispositif d'observation et d'études de la Vallée de la Seine ainsi que les actions de valorisation et de renforcement de l'attractivité économique du territoire qui seront déterminées en cours d'année par le Comité directeur Etat-Régions, auquel participe pleinement la Région Ile-de-France.

La Région dispose désormais d'un budget qui permettra de répondre aux attentes des partenaires, après une année 2015 blanche.

935 - Aménagement des territoires

50 - Services communs

Programme : SDRIF

Action : SDRIF, études et prospectives

La Région entend consolider son dispositif de suivi du SDRIF qui permettra d'alimenter son évaluation prévue en 2019. Enfin, la Région entend initier de nouvelles réflexions prospectives sur la conception de ses politiques publiques dans le champ de l'aménagement afin de préparer l'avenir en continu.

Pour répondre à ces enjeux en 2016, une enveloppe de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée.

Programme : Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement

Action : Agences d'urbanisme

Le rôle moteur de la Région en matière d'aménagement du territoire passe par son soutien réaffirmé à l'IAU comme agence d'urbanisme régionale. La Région entend anticiper les grandes évolutions afin de les intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire dont elle a la responsabilité.

L'IAU constitue un atout majeur pour accompagner la Région dans ses compétences directes à l'échelle de la Région métropole et dans ses réflexions stratégiques et prospectives à moyen terme. Il constitue un outil précieux de connaissance du territoire et de production d'études. L'Institut est également appelé à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la compétence de coordination de l'information géographique dévolue aux régions par la loi NOTRe.

Les modalités du soutien régional à l'IAU en 2016 tiennent toutefois compte des efforts fournis à l'échelle du budget de fonctionnement de la Région dans un contexte de finances publiques contraintes. Dans un souci de concentration à la seule échelle régionale, il est proposé de ne pas reconduire les subventions antérieurement versées aux agences d'urbanisme locales (APUR, AUDAS, AUDESO).

Pour 2016, il est proposé de doter cette action de **19,760 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Atelier International du Grand Paris (AIGP)

L'année 2016 doit être l'occasion pour la Région de lancer une réflexion quant à la pertinence du maintien de sa participation au conseil d'administration de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP). Dans cette perspective, il est proposé de provisionner une dotation de **0,150 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre de la cotisation 2016.

Action : Biennale de l'architecture et de l'urbanisme

Afin d'asseoir de manière pérenne cette démarche et de la faire rayonner, à l'international notamment, la Région entend mettre en place une biennale de l'architecture et de l'aménagement dont la préfiguration sera conduite en 2016.

Il est proposé d'inscrire sur cette action une enveloppe de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain

Pour valoriser l'ensemble du territoire francilien et soutenir l'innovation architecturale, dix ans après le Grand Paris, la Région souhaite lancer une consultation internationale, sur plusieurs thématiques de développement urbain, architectural et paysager couvrant l'ensemble du territoire francilien, intitulée "Dessine moi la Région de demain".

Une enveloppe globale de **0,900 M€** en autorisations d'engagement et de **0,400 M€** en crédits de paiement est proposée au BP 2016.

Programme : Valorisation expertise appel à projets NQU

Action : Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains

Cette action relevait du CPER 2007-2013 et n'est plus dotée en autorisations d'engagement ni en crédits de paiement au budget primitif.

Programme : Stratégies métropolitaines et métropole francilienne

Action : Stratégies métropolitaines

Syndicat mixte d'études ouvert regroupant un large champ d'acteurs, Paris Métropole offre un lieu d'échange entre les territoires franciliens, la Région et la Métropole. En 2016, la Région souhaite y réaffirmer sa participation afin de pouvoir dialoguer sur les enjeux de gouvernance du territoire francilien.

Ces engagements se traduiront par l'inscription de **0,341 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

52 - Agglomérations et villes moyennes

Programme : Territoires stratégiques

Action : Ingénierie territoriale

La Région poursuit son soutien au fonctionnement des établissements publics d'aménagement (EPA), porteurs de grands projets, dans le cadre du Contrat de plan.

Les financements s'adressent à trois structures : EPA Plaine de France, EPAMSA (Seine Aval) et EPA ORSA (Orly-Seine-Amont).

Les modalités d'intervention restent à préciser et il conviendra de prendre en compte le rapprochement annoncé des EPA Plaine de France et ORSA avec Grand Paris Aménagement (ex-AFTRP) ainsi que la montée en puissance du Pôle métropolitain de Seine-Aval. Dans l'attente, la Région maintiendra en 2016 son soutien aux trois EPA à hauteur de **1,400 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Aménagement durable et innovation urbaine

La Région souhaite s'inscrire à partir de 2016 dans une démarche d'encouragement de l'innovation urbaine sur les fonciers délaissés. Elle mettra en place un appel à projets visant à soutenir des initiatives d'urbanisme transitoire qui permettent d'amorcer et de préfigurer des projets urbains à venir, et de valoriser durant cette période le foncier délaissé. En complément de l'enveloppe inscrite en investissement (1,000 M€), il est proposé de doter cette action en fonctionnement afin de lancer l'appel à projets et d'organiser une série d'évènements visant à le faire connaître (interventions d'experts, journées d'échanges, site internet, constitution de jurys, ...).

Une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est ainsi proposée au BP 2016.

937 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR

La Région réaffirme son soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) en 2016. Au-delà du rôle de relais privilégiés pour l'équilibre de l'aménagement et le développement durable et économique des territoires ruraux, les PNR franciliens ont vocation à constituer de vrais laboratoires d'innovation, d'expérimentation et de démonstration. De nouveaux contrats de Parcs pluriannuels seront signés en 2016 dans cet esprit et avec un objectif d'optimisation des synergies.

En complément de son soutien en investissement, la Région participera au financement en fonctionnement d'actions conduites par les parcs. Il est proposé de doter cette action d'une enveloppe de **0,900 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Action : Soutien au fonctionnement des PNR

La Région participera au fonctionnement des structures des quatre parcs existants ainsi que des deux projets de Parc de la Brie et deux Morin et le projet de PNR du Bocage Gâtinais.

Il est proposé une enveloppe de **2,440 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
900 - Services généraux						
04 - Actions interrégionales, européennes et		0,333		0,330		0,003
041 - Actions interrégionales		0,333		0,330		0,003
Aménagement et développement durable -		0,333		0,330		0,003
Coopération interrégionale						
PR041-018						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		0,333		0,330		0,003
905 - Aménagement des territoires						
50 - Services communs	0,033			0,033		
SDRIF	0,033			0,033		
HP50-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,033			0,033		
échéancier des CP sur AP 2016						
52 - Agglomérations et villes moyennes	345,115	53,000	87,100	79,500	79,500	152,015
Territoires stratégiques	209,239	37,000	62,800	55,500	55,500	72,439
CP52-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	13,172			0,500	0,500	12,172
échéancier des CP sur AP 2016						
PJ52-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	196,067		58,800	55,000	55,000	27,267
échéancier des CP sur AP 2016						
PR52-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		37,000	4,000			33,000
Contrat régional territorial	135,876	16,000	24,300	24,000	24,000	79,576
HP52-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	135,772		22,300	20,000	18,000	75,472
échéancier des CP sur AP 2016		16,000	2,000	4,000	6,000	4,000
CP52-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,104					0,104
échéancier des CP sur AP 2016						

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
53 - Espace rural et autres espaces de	27,305	13,500	10,350	7,900	7,900	14,655
Aménagement et équipement de l'espace rural	6,652	6,500	4,250	1,900	1,900	5,102
HP53-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	6,652		1,300	1,500	1,500	2,352
échéancier des CP sur AP 2016		6,500	2,950	0,400	0,400	2,750
Politiques contractuelles en milieu rural	20,653	7,000	6,100	6,000	6,000	9,553
HP53-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	20,653		5,500	5,000	5,000	5,153
échéancier des CP sur AP 2016		7,000	0,600	1,000	1,000	4,400
907 - Environnement						
76 - Patrimoine naturel	7,868	1,800	3,000	2,754	1,600	2,314
Parcs naturels régionaux	7,868	1,800	3,000	2,754	1,600	2,314
HP76-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,089			0,089		
échéancier des CP sur AP 2016						
CP76-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,065			0,065		
échéancier des CP sur AP 2016						
PJ76-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	6,003		2,500	2,000	1,000	0,503
échéancier des CP sur AP 2016						
PR76-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	1,711		0,300	0,200	0,200	1,011
échéancier des CP sur AP 2016		1,800	0,200	0,400	0,400	0,800
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	380,321	68,633	100,450	90,517	89,000	168,987
Total des CP sur AP antérieures à 2016	380,321		90,700	84,387	81,200	124,034
Total des CP sur AP 2016		68,633	9,750	6,130	7,800	44,953

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
930 - Services généraux						
04 - Actions interrégionales, européennes et		0,200	0,200			
041 - Actions interrégionales		0,200	0,200			
Aménagement et développement durable -		0,200	0,200			
Coopération interrégionale						
PR041-018						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		0,200	0,200			
935 - Aménagement des territoires						
50 - Services communs	1,583	21,551	21,051	0,420	0,380	1,283
SDRIF	1,193	0,300	0,300	0,300	0,300	0,593
HP50-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,193		0,200	0,200	0,200	0,593
échéancier des CP sur AE 2016		0,300	0,100	0,100	0,100	
Soutien à la connaissance stratégique des	0,160	20,910	20,410	0,100	0,060	0,500
territoires et à leur aménagement						
HP50-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,160			0,100	0,060	
échéancier des CP sur AE 2016		20,910	20,410			0,500
Valorisation expertise appel à projets NQU	0,185					0,185
PJ50-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,185					0,185
échéancier des CP sur AE 2016						
Stratégies métropolitaines et métropole	0,045	0,341	0,341	0,020	0,020	0,005
francilienne						
HP50-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,045			0,020	0,020	0,005
échéancier des CP sur AE 2016		0,341	0,341			

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
52 - Agglomérations et villes moyennes	0,204	1,500	1,500			0,204
Territoires stratégiques	0,204	1,500	1,500			0,204
PJ52-001 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,204					0,204
PR52-001 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016		1,500	1,500			
937 - Environnement						
76 - Patrimoine naturel	2,481	3,340	3,340	0,350	0,350	1,781
Parcs naturels régionaux	2,481	3,340	3,340	0,350	0,350	1,781
HP76-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016						
CP76-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016						
PJ76-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	1,838		0,500	0,250	0,250	0,838
PR76-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,643	3,340	0,400 2,440	0,100	0,100	0,043 0,900
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	4,268	26,591	26,091	0,770	0,730	3,268
Total des CP sur AE antérieures à 2016	4,268		1,100	0,670	0,630	1,868
Total des CP sur AE 2016		26,591	24,991	0,100	0,100	1,400

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	112,000	70,713	78,000	95,216
52 - Agglomérations et villes moyennes	104,400	63,822	70,500	86,811
Territoires stratégiques	82,400	43,129	38,000	57,725
<i>CP52-001</i>			3,000	0,080
<i>PJ52-001</i>	82,400	43,129	35,000	57,645
Soutien au développement des territoires prioritaires			0,500	0,080
Actions foncières dans les territoires prioritaires			2,500	
Territoires d'intérêt régional et national	71,400	30,445	25,000	45,656
Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	2,000	4,000	4,000	4,969
Nouveaux quartiers urbains	9,000	8,684	6,000	7,020
Contrat régional territorial	22,000	20,693	32,500	29,086
<i>HP52-002</i>				
Contrat régional territorial	22,000	20,693	32,500	29,086
53 - Espace rural et autres espaces de développement	7,600	6,891	7,500	8,405
Aménagement et équipement de l'espace rural	1,000	0,973	1,500	1,482
<i>HP53-001</i>				
Aménagement et équipement rural				0,004
Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural	1,000	0,973	1,500	1,478
Politiques contractuelles en milieu rural	6,600	5,918	6,000	6,923
<i>HP53-002</i>				
Contrats ruraux	6,600	5,918	6,000	6,923
907 - Environnement	2,500	1,769	3,500	2,080
76 - Patrimoine naturel	2,500	1,769	3,500	2,080
Parcs naturels régionaux	2,500	1,769	3,500	2,080
<i>PJ76-002</i>	2,500		3,500	2,022
<i>PR76-002</i>		1,769		0,058
Soutien aux programmes d'investissement	2,500	1,769	3,500	2,080
TOTAL	114,500	72,482	81,500	97,296
HP	29,600	27,584	40,000	37,491
PJ	84,900	43,129	38,500	59,667
CP			3,000	0,080
PR		1,769		0,058

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

52 - Agglomérations et villes moyennes

Programme : Territoires stratégiques

Au total, sur les actions relatives à l'aménagement des territoires, 37 % des crédits votés en autorisations de programme n'ont pas été affectés.

Action : Soutien au développement des territoires prioritaires

Cette action relevait du contrat de plan 2000-2006 et n'était plus dotée en autorisations de programme au budget primitif 2015. Un montant de 0,080 M€ en crédits de paiement a été consommé pour honorer les engagements pris dans le cadre de ce contrat.

Action : Actions foncières dans les territoires prioritaires

Cette action relevait du contrat de plan 2000-2006 et n'était plus dotée en autorisations de programme au budget primitif 2015.

Action : Territoires d'intérêt régional et national

L'exercice 2015 a permis à la Région de clore les engagements pris au titre du CPER 2007-2013, prorogé jusqu'à fin 2014, en procédant à l'affectation des opérations déposées pour instruction avant fin 2014. Un montant total de **29,067 M€** en autorisations de programme a ainsi été affecté sur cette action. Les territoires bénéficiaires sont les suivants :

- Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise pour un montant de 5,937 M€ pour 1 action de la phase 2 ;
- Orly Rungis Seine Amont (ORSA) pour un montant de 10,326 M€ pour 12 actions de la phase 2 ;
- Plaine de France pour un montant de 5,790 M€ pour 5 actions de la phase 2 ;
- Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant de 2,209 M€ pour 2 actions de la phase 2 ;
- Seine Aval pour un montant de 3,805 M€ pour 2 actions de la phase 2 ;
- Sénart Melun Val-de-Seine pour un montant de 1,000 M€ pour 1 action.

En outre, la Commission permanente du 8 octobre 2015 a apporté son soutien à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune en signant un protocole financier relatif au co-financement des trois premières tranches d'études (2015-2017) identifiées à ce jour portant sur la « Réalisation du franchissement Urbain de Pleyel ». Elle a procédé à l'affectation de 1,378 M€ afin de conduire les deux premières tranches des études prévues en 2015 correspondant à la phase de préparation du concours européen de maîtrise d'œuvre et à la première phase de mission AVP du projet métropolitain de franchissement Pleyel.

Au total, l'exécution 2015 en autorisations de programme sur cette action s'établit à **30,445 M€**.

En crédits de paiement, **45,656 M€** ont été consommés.

Action : Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation

Le soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation permet d'aider les collectivités territoriales (hors territoires d'intérêt régional et national) dans leurs projets d'aménagement et de développement répondant aux objectifs du SDRIF. L'intervention régionale en 2015 s'est inscrite, comme pour les TIRN, dans le cadre du CPER 2007-2013, prorogé jusqu'à fin 2014, en procédant à l'affectation des dossiers déposés avant fin 2014.

Un montant de **4,000 M€** en autorisations de programme a été affecté en faveur de la Communauté d'agglomération Val d'Orge dans le cadre de la convention d'objectifs du Centre Essonne Seine Orge (CP du 08 octobre).

En crédits de paiement, **4,969 M€** ont été consommés.

Action : Nouveaux quartiers urbains

Trois sessions ont été organisées à ce jour, au cours desquelles 24 projets lauréats et 8 projets « prototypes NQU » ont été désignés.

Un montant total d'autorisations de programme de **6,164 M€** a été affecté pour les projets lauréats suivants :

Lauréats de la 1ère session 2009

- Quartier Cœur de ville à Trilport (77)
- Quartier de la gare à Pantin (93)
- Gare Confluence à Saint-Denis (93)

Lauréats de la 2ème session 2010

- Quartier durable ZAC Bossut à Cergy-Pontoise (95)

Lauréats de la 3ème session 2011

- Projet éco-quartier de l'Eau Vive à Lieusaint (77)
- Projet urbain du Chaperon Vert à Arcueil et Gentilly (94), pour ce quartier urbain un avenant à la convention a été signé lors de la Commission permanente du 08 octobre

Par ailleurs, dans le cadre du « Nouveau Quartier Urbain » Louvres-Puiseux et des engagements pris au titre du protocole financier entre la Région Ile-de-France, l'Etat, le Département du Val d'Oise, la Communauté de communes Roissy Porte de France, la commune de Louvres et l'entreprise Réseau de Transport d'Electricité (RTE), approuvé par la Commission permanente du 22 mars 2007 (CP n°07-277), la Commission permanente du 8 octobre 2015 a attribué une affectation d'un montant de 2,520 M€ pour le déplacement de la ligne très haute tension de Louvres.

Pour 2015, un montant de **8,684 M€** d'autorisations de programme a ainsi été affecté sur cette action.

En crédits de paiement, **7,020 M€** ont été consommés.

Programme : Contrat régional territorial

Action : Contrat régional territorial

En 2015, le montant total des autorisations de programme s'est élevé à **20,390 M€** sur cette action, dont **7,106 M€** au bénéfice d'opérations relatives à des contrats conclus avant 2015 et **13,284 M€** au titre des contrats de 2015 dont les dossiers étaient complets.

Par contrat et par département, la répartition des opérations financées est la suivante :

Dépt	Nb total d'opérations prévues dans les 20 contrats régionaux territoriaux 2015	Nb d'opérations affectées des 20 contrats régionaux territoriaux 2015	Nb d'opérations affectées en 2015 relatives à des contrats régionaux conclus en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014	Montant des affectations en 2015
77	7	4	20	4 362 931,13
78	2	2	1	1 281 245,05
91	19	7	7	3 683 993,77
92	2	2	2	1 540 000,00
93	2	1	0	1 350 000,00
94	2	2	0	810 856,80
95	20	11	15	7 361 291,71
Totaux	54	29	45	20 390 318,46

Les subventions accordées ont permis de financer principalement des équipements scolaires (écoles maternelles et primaires) mais également l'aménagement urbain (espaces publics), des équipements sportifs (terrains et salles de sports, gymnases) et des bâtiments culturels (salles polyvalentes, espaces culturels et de spectacles, écoles de musique, patrimoine historique, églises et maisons de quartiers).

Par ailleurs, la Région a décidé de voter une affectation exceptionnelle d'autorisation de programme d'un montant de **0,303 M€** au bénéfice de la commune de Mézières-sur-Seine pour une régularisation comptable relative à une opération de son contrat régional.

Au total, le montant des affectations sur l'action « contrat régional territorial » s'est élevé à **20,693 M€** en autorisations de programme en 2015.

En crédits de paiement, **29,086 M€** ont été consommés.

53 - Espace rural et autres espaces de développement

Programme : Aménagement et équipement de l'espace rural

Action : Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

En 2015, un montant total de **0,973 M€** a été affecté pour soutenir 15 opérations. Les principales thématiques financées sont les équipements sportifs, scolaires et les travaux dans divers bâtiments communaux.

En crédits de paiement, **1,478 M€** ont été consommés.

Programme : Politiques contractuelles en milieu rural

Action : Contrats ruraux

Au cours de l'année 2015, 38 nouveaux contrats ruraux ont été conclus et portent sur une dotation prévisionnelle régionale de 5,769 M€. Sur cette dotation, la Région a financé des projets pour un montant de **4,090 M€** en autorisations de programme.

Par ailleurs, 47 autres projets, inscrits au titre de contrats ruraux conclus avant 2015, ont également bénéficié de subventions pour un montant de **1,679 M€**.

Les contrats conclus en 2015 ainsi que les opérations votées dans les contrats conclus antérieurement se déclinent comme suit :

Dépt	Nb total d'opérations prévues dans les contrats 2015	Nb d'opérations affectées des contrats 2015	Nb d'opérations affectées en 2015 relatives à des contrats conclus en 2012, 2013 et 2014	Montant des affectations en 2015
77	69	41	15	3 352 935,07
78	25	20	17	1 525 442,22
91	13	8	8	451 116,80
95	9	3	7	438 593,40
Total	116	72	47	5 768 087,49

Les thématiques les plus ciblées sont les constructions/réhabilitations d'écoles primaires et maternelles, les travaux dans les mairies, l'aménagement des espaces publics et les restaurations d'églises qui représentent 83 % des crédits 2015.

Enfin, en 2015, la Région a affecté une autorisation de programme de **0,149 M€** afin de permettre l'achèvement d'opérations inscrites dans les contrats ruraux du Sivom Hermeray-Raizeux et de la commune de Chalo-Saint-Mars.

Au total, un montant de **5,918 M€** en autorisations de programme a été affecté sur l'action « contrats ruraux », soit un taux d'exécution de 89,6 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2015.

907 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien aux programmes d'investissement

Par la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015, le Conseil régional a affirmé la poursuite de son soutien financier aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Ile-de-France dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Les autorisations de programme affectées en faveur des PNR ont atteint 1,700 M€ et se répartissent comme suit :

- le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour le financement de 22 opérations à hauteur de **0,660 M€** ;
- le PNR du Vexin Français pour le financement de 14 opérations à hauteur de **0,588 M€** ;
- le PNR du Gâtinais Français pour le financement de 17 opérations à hauteur de **0,356 M€** ;
- le PNR Oise Pays de France pour le financement de 13 opérations à hauteur de **0,096 M€**.

Par ailleurs, une affectation de 0,069 M€ a été attribuée au Parc naturel régional Oise Pays de France pour permettre l'achèvement d'opérations inscrites dans les programmes d'actions en cours.

Au total, pour l'année 2015, **1,769 M€** ont été affectés sur cette action.

En crédits de paiement, **2,080 M€** ont été consommés pour répondre aux appels de fonds des parcs.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
935 - Aménagement des territoires	24,491	24,382	24,491	24,185
50 - Services communs	22,791	22,732	22,791	22,702
SDRIF	0,425	0,300	0,425	0,315
<i>HP50-001</i>				
SDRIF, études et prospectives	0,425	0,300	0,425	0,315
Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	21,925	22,090	21,925	22,037
<i>HP50-002</i>				
Agences d'urbanisme	21,375	21,555	21,375	21,455
Divers organismes	0,050	0,035	0,050	0,082
Atelier International du Grand Paris (AIGP)	0,500	0,500	0,500	0,500
Valorisation expertise appel à projets NQU	0,100		0,100	
<i>PJ50-007</i>				
Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains	0,100		0,100	
Stratégies métropolitaines et métropole francilienne	0,341	0,342	0,341	0,350
<i>HP50-008</i>				
Stratégies métropolitaines	0,341	0,342	0,341	0,350
52 - Agglomérations et villes moyennes	1,700	1,650	1,700	1,483
Territoires stratégiques	1,700	1,650	1,700	1,483
<i>PJ52-001</i>				
Territoires d'intérêt régional et national	1,700	1,650	1,700	1,470
Nouveaux Quartiers Urbains				0,013
937 - Environnement	3,550	3,021	3,550	3,178
76 - Patrimoine naturel	3,550	3,021	3,550	3,178
Parcs naturels régionaux	3,550	3,021	3,550	3,178
<i>PJ76-002</i>	<i>3,550</i>	<i>2,378</i>	<i>3,550</i>	<i>3,178</i>
<i>PR76-002</i>		<i>0,643</i>		
Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	1,150	0,683	1,150	0,840
Soutien au fonctionnement des PNR	2,400	2,338	2,400	2,338
TOTAL	28,041	27,403	28,041	27,363
HP	22,691	22,732	22,691	22,702
PJ	5,350	4,028	5,350	4,661
PR		0,643		

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

50 - Services communs

Programme : SDRIF

Action : SDRIF, études et prospectives

La Commission permanente du 17 juin 2015 a voté une affectation de **0,200 M€** en vue du lancement de marchés et du financement des frais liés à la mise en œuvre du SDRIF.

Par ailleurs, une nouvelle session des Ateliers de création urbaine (ACU) a été organisée en 2015. Inscrite dans la dynamique de la COP 21 et dans la mise en œuvre opérationnelle du SDRIF, la session 2015 des ACU a vu le partenariat avec l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (IAU) être renforcé.

Concernant le dispositif d'expertise auprès des universités et instituts de formation, les structures suivantes ont été retenues :

- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Villes et Territoires de Marne-la-Vallée ;
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville ;
- Université de Marne-la-Vallée ;
- Université Paris-Est Créteil Paris 12 ;
- CUE Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers.

A cette fin, la Commission Permanente du 9 avril 2015 a attribué une subvention de **0,075 M€** (soit 15 000 € par école) ainsi qu'une autorisation d'engagement de **0,015 M€** pour l'exécution financière du marché des Ateliers de création urbaine.

Enfin, par délibération n° CP 15-043 du 29 janvier, la Région a voté une subvention de **0,010 M€** au bénéfice du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC) pour l'organisation du congrès international de *The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage* (TICCIH).

Au total, **0,300 M€** ont été affectés sur l'action « SDRIF ». La consommation en crédits de paiement s'est élevée à **0,315 M€**.

Programme : Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement

Action : Agences d'urbanisme

La Région est engagée contractuellement et représentée au sein des conseils d'administration des agences d'urbanisme franciliennes.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle adoptée en 2013, le soutien régional au programme d'actions de l'IAU s'est élevé à **20,200 M€** en 2015. La Région a également affecté un montant de subvention de **0,575 M€** pour honorer le paiement du dépôt de garantie relatif à la prise du bail des locaux de l'IAU. Enfin, dans le cadre de la démarche prospective portée par le CPER 2015-2020, une subvention complémentaire de **0,500 M€** a été votée au bénéfice de l'Institut pour le financement des actions engagées au titre du volet 4 de son programme d'études « Prospective et recherche ».

Par ailleurs, lors de la séance du 9 juillet 2015, la Commission permanente a approuvé les conventions annuelles pour le soutien à l'APUR, l'AUDES0 et l'AUDAS et a affecté à chacun de ces organismes une subvention globale de fonctionnement de :

- **0,035 M€** pour l'AUDES0 ;
- **0,210 M€** pour l'APUR ;
- **0,035 M€** pour l'AUDAS.

Le montant total des autorisations d'engagement affectées en 2015 s'élève ainsi à **21,555 M€** sur cette action.

En crédits de paiement, **21,455 M€** ont été consommés sur cette action.

Action : Divers organismes

En 2015, la Région a renouvelé son partenariat avec la Maison de l'Architecture d'Ile-de-France (MAIDF) et voté deux affectations :

- **0,005 M€** pour le paiement de la cotisation 2015 au collège des « maîtres d'ouvrage » de la MAIDF ;
- **0,025 M€** au titre de la subvention globale de fonctionnement pour son activité.

La Région a également réitéré son adhésion à l'Association Française de Développement Urbain (AFDU) et voté une autorisation d'engagement de **0,005 M€** au titre de sa cotisation 2015.

Action : Atelier International du Grand Paris (AIGP)

Afin de couvrir le versement de la cotisation régionale 2015 à l'AIGP, la Commission permanente du 9 avril 2015 a affecté un montant de **0,500 M€** en autorisation d'engagement.

En crédits de paiement, l'enveloppe de **0,500 M€** prévue au budget primitif a été consommée en intégralité.

Programme : Valorisation expertise appel à projets NQU

Action : Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains

Cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation en 2015.

Programme : Stratégies métropolitaines et métropole francilienne

Action : Stratégies métropolitaines

La Région a attribué une subvention de 0,342 M€ au Syndicat Mixte d'Etudes « Paris Métropole » au titre de sa cotisation annuelle.

Un montant de 0,350 M€ en crédits de paiement a été consommé.

52 - Agglomérations et villes moyennes

Programme : Territoires stratégiques

Action : Territoires d'intérêt régional et national

Dans l'attente de la signature du CPER 2015-2020 et des contrats et conventions le déclinant, la Région a renouvelé son soutien financier aux Etablissements Publics d'Aménagement (EPA) au titre de l'ingénierie stratégique et territoriale pour un montant total de 1,650 M€.

Les EPA ayant bénéficié d'un financement en 2015 sont :

- l'EPA ORSA, pour un montant de 0,550 M€ ;
- l'EPAMSA, pour un montant de 0,550 M€ ;
- l'EPA Plaine de France, pour un montant de 0,550 M€.

Une convention transitoire a été signée avec chaque EPA.

Au total, **1,650 M€** ont été affectés sur cette action en autorisation d'engagement et **1,470 M€** ont été consommés en crédits de paiement.

937 - Environnement

76 - Patrimoine naturel

Programme : Parcs naturels régionaux

Action : Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR

Cette action vise notamment à soutenir les programmes d'actions développés dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les actions de valorisation et de promotion des PNR, ainsi que les obligations réglementaires dans le cadre de la révision des chartes des Parcs.

En 2015, la Région a ainsi soutenu les programmes d'actions des quatre Parcs Naturels Régionaux. Les crédits affectés en faveur des Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Gestion des PNR s'élèvent à **0,611 M€** et sont répartis comme suit :

- PNR de la Haute Vallée de la Chevreuse pour le financement de 8 opérations à hauteur de 0,065 M€ ;
- PNR du Vexin pour le financement de 11 opérations à hauteur de 0,231 M€ ;
- PNR du Gâtinais français pour le financement de 18 opérations à hauteur de 0,244 M€ ;
- PNR Oise-Pays de France pour le financement de 10 opérations à hauteur de 0,071 M€.

Ces actions ont été financées dans le cadre des conventions transitoires 2015 relatives aux programmes d'actions des PNR.

Par ailleurs, un montant de subvention **0,032 M€** a été attribué au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise-Pays de France pour permettre l'achèvement d'opérations inscrites dans les programmes d'actions en cours de ce PNR.

Enfin, par délibération du 12 février 2015, le Conseil Régional a voté une autorisation d'engagement de **0,040 M€**. Il s'agit notamment des crédits liés à la mise en œuvre d'actions InterParcs et du pilotage des projets de Parcs de la Brie et des deux Morin et du Bocage Gâtinais.

Au total pour cette action, un montant de **0,683 M€** a été affecté en autorisations d'engagement. En crédits de paiement, **0,840 M€** ont été consommés.

Action : Soutien au fonctionnement des PNR

Par délibération du 12 février 2015, le Conseil Régional a approuvé les conventions transitoires relatives aux frais de structure des quatre PNR et a attribué une subvention globale à chaque Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des PNR au titre de l'année 2015. Les dotations affectées se répartissent comme suit :

- 0,798 M€ pour le PNR Haute Vallée de la Chevreuse ;
- 0,649 M€ pour le PNR du Vexin français ;
- 0,708 M€ pour le PNR du Gâtinais français ;
- 0,164 M€ pour le PNR Oise-Pays de France.

Par ailleurs, une autorisation d'engagement d'un montant de **0,019 M€** a été votée par la Commission permanente du 9 juillet 2015 au titre de la cotisation annuelle à la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Au total, la consommation sur cette action s'élève à **2,338 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

